

Waremme, le 9 décembre 2019

Compte-rendu de la Commission Locale de Développement Rural Réunion du 28 novembre 2019

Membres de la CLDR :

- Présents : 24 personnes : Cédric AMETOENYENOU, Nicolas BLERET, Raymond BOROWIAK, Séverine BOUCHAT, Fernand BROCAL, Michel DEHAUT, Hélène FASTRÉ, Cécile L'HOIR, Kathy LUTS, Marie MANGUETTE, Vincent MARQUET, Julien MATHIEU, Patrick MISSAIRE, Danielle PAWLINA, Jocelyne PLESSERIA, Gilbert RIGA, Pierre ROSOUX, Xavier SERVAIS, Brigitte SIMAL, Jean THONNART, Jean-Yves TILQUIN, Nathalie VANHAMME, Philippe WANET, Francois WAUTELET.

- Excusés : 20 personnes : Fabrice ALDEGHI, Anisa ARBIB, Isabelle BALDO, Christine COLLIGNON, Jacqueline DEBRAY, Albert DEFRAANCE, Benoît DE VOGHEL, Aline DEVILLERS, Anne-Sophie GHISSE, Didier GOETHALS, Aurore LAMBOTTE, Thomas OST, Céline OTJACQUES, Jean-François RAVONE, Arlette RONSSE, Maude SERVAIS, Valérie STAFFE, Magali VAN DE PUT, Alain VINCKEN, Fabienne WITHOFS.

Pour la Commune (Service Cadre de Vie) : Cécile CHARLIER

Pour le Bureau CHORA : Emeric MARCHAL

Pour la FRW : Aurélie VANDEBERG

Ordre du Jour

1. Maison rurale: présentation de l'esquisse et préparation des prochaines étapes
2. Retour des groupes de travail : Sablière, Commission agri-rurale
3. Information sur les projets en cours : potager collectif, pôle jeunesse
4. Divers

Approbation du procès-verbal de la dernière réunion (25/06/2019)

Distribution du book de la CLDR.

Monsieur le Bourgmestre, président de la CLDR, accueille les participants et introduit la séance en présentant le programme de la soirée et les différents intervenants.

1. Création d'une maison rurale de l'entité et aménagement de ses abords – FP1.2

Etapas réalisées

Avant de laisser la parole à Emeric Marchal qui présentera le projet, Aurélie Vandenberg rappelle les étapes réalisées jusqu'ici:

- Septembre 2017: Rencontre avec les utilisateurs potentiels (associations) - Définition des besoins inscrits dans la fiche-projet en termes d'équipement et fonctionnalité.
- Juin 2018: Jury de sélection (Région Wallonne (DGO3-DGO4), CLDR (Fernand et Xavier), Services communaux, Membre du Collège, FRW, ATEPA (étude urbanistique)) Désignation du bureau Chora.
- Mars 2019: Réunion avec les pouvoirs subsidiant (Développement Rural, Fédération Wallonie Bruxelles)
 - Ajout de la notion « de l'Entité » vu l'objectif de créer une infrastructure communale, polyvalente, destinée à abriter des activités associatives, sociales ou festives, initiées par les habitants et de taille suffisante pour accueillir des évènements à l'échelle de l'entité.
 - La Direction du Développement Rural demande de se limiter au périmètre d'aménagement de la maison rurale de l'Entité et de ses abords immédiats et donc d'introduire deux demandes de convention: FP 1.2 Création d'une maison rurale de l'entité avec abords et FP 3.3. Cœur de Village (Phase 1)
- 29 août 2019 : convention faisabilité signée par le Ministre – compte à rebours de 18 mois lancé pour réaliser toutes les rencontres (concessionnaires, utilisateurs, riverains) en vue d'un avant-projet, la demande de permis et la réalisation du projet définitif (plan, cahier des charges et métrés).
- Réflexions sur l'emplacement de la maison rurale en lien avec le Schéma d'orientation local en cours sur la Zone d'aménagement communal concerté (ZACC) : souhait du collège d'avoir une réflexion cohérente entre les deux projets ayant un impact important pour l'avenir de Villers dans les prochaines années.

Présentation de l'esquisse

Emeric MARCHAL, architecte fondateur et gérant de l'Atelier Chora, brosse le fonctionnement de son entreprise et les références acquises par son bureau pour des projets aux finalités similaires : Maison de village de Ouffet, centre sportif de Clavier, château de Chevetogne...

Il détaille ensuite la philosophie du projet présentée lors du jury en 2018. Le projet se veut une transition douce et progressive entre les différents espaces afin de rappeler le paysage vallonné. Par son implantation et ses proportions, le futur bâtiment s'intégrera dans le paysage pour laisser la prépondérance à l'Administration communale qui conservera le point focal d'attention. La future maison rurale et la place minéralisée sont conçues comme un lieu de centralité permettant la rencontre entre les habitants : la maison de tous et de toutes.

Depuis, l'esquisse de 2018, le projet a été revu au niveau de son emplacement. L'esquisse initiale avait prévu une implantation de la maison rurale en fond de parcelle communale et faisant face à l'administration communale délimitant un espace généreux pour une esplanade symbolisant le nouveau cœur de Villers.

Emeric Marchal présente ensuite les différents scénarios d'implantation du bâtiment en mettant en évidence les avantages et inconvénients. Le scénario le plus intéressant est le bâtiment perpendiculaire à la voie proposant un angle ouvert sur la partie arrière de la place (proposition 3D). La dernière rencontre avec le bureau en charge du Schéma d'orientation local de la ZACC a permis d'avoir une vision commune pour l'emplacement de la maison rurale

et le lien avec le futur par habité. L'aménagement des espaces intérieurs de la future maison rurale va donc pouvoir être revu sur base de cette dernière implantation.



Remarques :

- Jean Thonnart s'inquiète de ne pas voir d'espace en cave pour stocker. Cette option n'avait pas été retenue vu les couts importants que cela représente sans être sûr que ce soit réellement pratique. Monsieur Marchal souligne de plus que la zone est sujet au ruissellement.
- Le cheminement piéton (PIC VERT) qui traverse la zone doit être conservé et il est souligné qu'il s'agira de veiller à laisser le moins possible l'accès à la voiture sur la « place ».
- Séverine Bouchat rappelle l'importance de bien réfléchir au stationnement. Le parking mutualisé avec l'Administration communale ne permettra pas de répondre à la l'utilisation de la salle lors de gros évènements. Les voiries à proximité de la future maison rurale ne sont pas toujours assez large pour permettre du stationnement (exemple Rue Croix Chabot). Elle propose de prévoir un plan stratégique pour le stationnement identifiant des zones de délestage dans un rayon assez proche, ce dernier serait activé lors de gros évènements (Cfr Wanze).
- Xavier Servais s'interroge sur les avantages de l'emplacement –scénario D par rapport à l'emplacement initiale lors du jury. Emeric Marchal précise que cela évite que la maison rurale dessine un effet barrière par rapport au développement de la ZACC. De plus le bâtiment plus proche de la voirie aura un effet d'appel visuel intéressant pour un bâtiment public.

Prochaines étapes

Vu la demande de la DGO3 d'activer deux fiches projets pour l'aménagement de la maison rurale de l'entité et de ses abords, et vu l'intérêt de travailler ses projets de manière concomitante, la CLDR marque son accord pour l'activation de la fiche-projet n°3.5 : cœur de village (phase 1) qui comprendra le cœur de village jouxtant la maison rurale de l'entité.

L'Auteur de projet va rencontrer les différentes personnes de référence et concessionnaires pour identifier au mieux les besoins et aspects techniques de l'aménagement des espaces : centre culturel d'Amay, écoles, associations. Nathalie Vanhamme rappelle la présence sur Warnant, du régisseur du centre culturel de Huy (Colin Lejeune) qui pourra apporter de bons conseils (ses coordonnées seront transférées à l'AP).

Afin de s'inspirer de bons exemples, Aurélie propose de visiter d'autres salle polyvalentes : Geer (Salle de la liberté), Orp Jauche (Maison de l'entité) Perwez (Perwex), Berloz (Li Vî Quarem mais toujours en travaux), ...La CLDR approuve l'idée, surtout la visite des salles déjà en fonctionnement et souligne qu'il sera important que les gestionnaires et concepteur soit présent pour faire part aussi des erreurs à éviter. La rencontre sera organisée courant janvier, un samedi en matinée.

2. Retour des groupes de travail

Projet 1.1. GT sablière

Cécile Charlier fait un retour de l'avancement du projet : visite sur site pour marquer les arbres à conserver, permis délivré, entrepreneurs pour les travaux désignés. La prochaine étape sera la réflexion sur l'aspect didactique.

Projet 3.5 GT Commission agri-rurale

Marie Manguette prend la parole au nom du GT et détaille l'état d'avancement : adhésion de la Commune au référentiel vivre ensemble, définition des bases de fonctionnement de la future commission agri-rurale (rôle, composition) et listes des actions qui pourraient être réalisées (ramassage déchets, glanage, plantation, communication, alerte communale, ...). Actuellement le groupe a projeté de rencontrer individuellement les 35 agriculteurs de la commune pour cibler au mieux leurs attentes et problèmes de conflit avec le voisinage. Fernand souhaite que l'ADL communique les prochaines rencontres prévues avec les agriculteurs.

3. Information sur les projets en cours

Potager collectif à Vaux-et-Borset (Ma commune en transition)

Un collectif d'association de Villers (Au Top In en Bourg, Petit Peuple du verger, ASBL Verso, Zéro déchets, ...) a été retenu dans le cadre d'un appel à projet « Ma Commune en transition » avec un budget de 10.000€ pour mettre sur pied un potager collectif derrière le CPAS à Vaux-et-Borset.

Nicolas Bleret présent à la première réunion qui a rassemblé les acteurs du projet fait un retour de l'organisation collective et du futur plan du potager qui ont été discutés.

La prochaine rencontre aura lieu sur le terrain mi-janvier. La date sera communiquée à la CLDR.

Création d'un pôle jeunesse

Jean-Yves Tilquin, président de l'association « la neuvième » liée à l'unité scout de Villers, a souhaité venir présenter un projet de création d'un pôle jeunesse à Villers. Ce projet rencontre les besoins identifiés dans une fiche du PCDR (FP 2.5 lieux pour les jeunes). Il souhaiterait que la réflexion se fasse avec les différents acteurs concernés : Mickael Lhomme animateur jeunesse et coordinateur du PCS, l'Unité scout de Villers 9HB, mais aussi la CLDR.

Après avoir présenté la genèse de la démarche, les opportunités qui ont échoué en 2015 et la nécessité urgente de relocaliser les scouts (140 jeunes) et les jeunes animés par Mickaël Lhomme (+/-30 jeunes), il propose aux membres de la CLDR intéressés à participer à la réflexion à se faire connaître :

- Nathalie Vanhamme réagit au fait de faire remonter ce projet en lot 1 en rappelant les consignes qui avaient été proposées lors du vote : nombre limité de projets couteux en lot 1, veiller à une répartition équilibrée des projets prioritaires selon les villages (pas tout sur Villers).
- La question se pose de s'il y a une possibilité que le projet puisse rejoindre la maison rurale ? De la discussion, il ressort que la maison rurale a une autre utilité, grande salle polyvalente, qui pourra bien sûr être utilisée par les scouts pour leur souper annuel ou autre fêtes mais pour les réunions hebdomadaires, il est plus intéressant qu'ils puissent disposer de leurs propres locaux (à éventuellement partager avec d'autres associations de jeunes).
- Autres associations proposées : jeunesses musicales.
- Le Bourgmestre informe l'assemblée sur le fait que la Société Meuse Condroz Logement dispose d'un terrain à proximité de la cité Mabiets qui pourrait être mis à disposition de la Commune pour un projet avec cet objectif (pôle jeunesse, animation de quartier, ...).
- L'objectif du groupe de travail sera d'identifier les associations à mettre dans le projet, identifier les besoins (type de locaux et espace) et voir les sources de financement possibles. Le GT viendra présenter le projet en CLDR une fois la réflexion plus avancée.

Voici les membres intéressés : Cédric Ametoenyenou, Gilbert Riga, Hélène Fastré comme échevine de la Jeunesse, (Pierre Rosoux, sous réserve).

4. Suites

La prochaine rencontre sera dédiée à la visite de salles de villages.

La réunion se clôture vers 22h00.

Pour le secrétariat de la CLDR,
Aurélie Vandenberg

*Pour toutes remarques concernant ce compte rendu, vous pouvez contacter Aurélie Vandenberg (Fondation Rurale de Wallonie) au n° 019/58.93.25 ou par courriel : a.vandenberg@frw.be
Ou Cécile Charlier (agent relais de l'Opération) au 085/61.62.78 ou cecile.charlier@villers-le-bouillet.be*